

EQUIPEMENT §)	
Feux de route	CR (E)
Feux route compl.	-
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E) dans CR
Feux de brouillard	-
Feux stop	CH 1 0133 01
Clignoteurs	av -1 CH 1240901 ar CH 1 0133 01
Catadioptrés	av 1 - ar I (E)
Feux de gabarit	av CH 1 3904 01 1 - ar -
Avert. optique	oui Eclair. plaque 1/comb. à gauche
Essuie-glace	2 balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	BOSCH 0 320 126 001 (100) dB/A
	() dB/A
	() dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	*)		
Marque et type	MAGIRUS-DEUTZ M 232 D 16 A.		
Homologation			
No	CH	3199 30	
Carrosserie			
Places total	3	avant	3
Poids à vide	sel. bull. pes.	Carburant	D
Charge utile	sel. vhc.	CV-impôt	57,57
Poids total	16000	Cylindrée	11304

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Genre du véhicule: camion ou tracteur à sellette
- Modèles : M 232 D 16 AK = camion avec entraînement sur toutes roues, avec pont basculant
AL = avec pont fixe
AS = tracteur à sellette avec entraînement sur toutes les roues
- Peut être immatriculé en machine de travail lourde ("F 232 D 16 A"), voir fiche d'homologation CH 5199 02
- **) Frein de service : un régulateur de la force de freinage est nécessaire, lorsque la charge utile est supérieure au poids à vide
- ***) Frein à ressorts : tirette plombée dans la cabine
- +) Variante de pneus: 11.00-20 16 PR charge AV= 6500 (7,75) AR= 11500 (7,75) Vmax 100 km/h
de jantes: pour pneus 12.00-20 = 8,5-20
11.00-20 = 8,0-20
- ++) Entraînement : blocage du différentiel dans l'essieu arrière
- §) Les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés
- A noter dans le permis de circulation:
- lorsque la largeur dépasse 2300 mm, le disque > 2,3 m est exigé